

Disons tout de suite que personne ne nie que l'administration et l'application d'un programme de régies comporte des difficultés. Mais nous exhortons le gouvernement à opposer aux difficultés qu'il aurait à surmonter, et qui ne sont pas insurmontables, les difficultés beaucoup plus grandes auxquelles ont à faire face les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Dans presque chaque foyer canadien, la tâche de joindre les deux bouts est devenue presque impossible, ce qui entraîne un terrible sentiment de frustration. Les Canadiens ont assurément le droit d'attendre du Gouvernement et du Parlement qu'ils prennent des mesures en vue de régler ce grave problème.

Le Gouvernement a vraiment mauvaise grâce à souligner les difficultés qui se posent, étant donné qu'il s'est tant vanté, et avec raison, du beau travail accompli dans ce domaine durant la seconde Grande Guerre. Je l'exhorte vivement à abandonner cette thèse et à s'attaquer aux problèmes qui se posent à nos gens, à présenter un programme de régies et, au besoin, de subventions dans le plus bref délai possible.

Le représentant de Saskatoon vient de nous dire que l'indice du coût de la vie, qui a atteint 172.5, est l'indice général, et ne révèle pas la situation véritable quant à chacun des éléments qui entrent en ligne de compte. Il a déclaré que l'indice le plus récent qu'il avait obtenu au sujet des aliments était de 218. J'ai téléphoné au Bureau fédéral de la Statistique à deux heures, aujourd'hui, et on m'a dit que cet indice s'établissait maintenant à 220.2. En d'autres termes, le coût des vivres, déjà extrêmement élevé, ne cesse de s'accroître. N'oublions pas ce que cet état de choses comporte de difficultés et de problèmes, ce qu'il signifie du point de vue du fléchissement des niveaux de vie et de santé des Canadiens.

J'ai fait quelques observations sur ce sujet à la session d'automne, surtout en ce qui concerne nos vieillards pensionnés. J'ai essayé alors de transposer l'indice du coût de la vie de cette date en dollars afin d'exprimer la valeur de la pension que nous versons actuellement à nos vieillards traduite en espèces de la période 1935-1939. J'ai même fait des pronostics quant aux conséquences possibles au cas où l'indice du coût de la vie dépasserait 170 d'ici notre retour à Ottawa en janvier. Je signale à regret que ma prédiction était exacte, car l'indice du coût de la vie a monté et monte encore.

En fonction de l'indice général, pour ne pas prendre uniquement l'indice relatif aux aliments qui est le plus important pour nos vieillards pensionnés, la pension maximum de \$40

actuellement versée en vertu d'une loi fédérale ne vaut donc qu'environ \$23 par rapport à la valeur du dollar en 1935-1939. Si l'on songe que la première loi des pensions de vieillesse prévoyait une pension de \$20 et que nous ne versons maintenant que \$23 par rapport à la valeur du dollar en 1935-1939, il est sûrement temps de venir en aide aux vieux citoyens méprisés et oubliés de notre pays.

Si l'on met l'indice relatif aux aliments qui est de 220.2, en regard de la part de pension de vieillesse consacrée aux vivres, on s'aperçoit que nous donnons probablement moins à nos vieillards pensionnés, en marchandises et services qu'ils doivent se procurer, que lors de l'établissement de la pension primitive. J'ai l'intention d'en dire plus long dans un instant, mais pour le moment je me contente de mentionner les vieillards pensionnés comme étant le groupe qui se ressent le plus des effets de la hausse du coût de la vie, qui menace d'encherir de façon effrénée.

Le Gouvernement nous parle des autres mesures qu'il se propose d'appliquer, par exemple son programme fiscal général. On nous dit que le Gouvernement attendra pour voir quel sera le résultat de l'établissement des régies aux États-Unis.

Toutes ces déclarations ne sont d'aucun secours pour nos gens. Ce ne sont pas les déclarations ni les idées qui les aideront. Ce qu'ils veulent, c'est une législation semblable à celle que le Gouvernement a su appliquer au cours de la dernière guerre et qu'il pourrait appliquer maintenant, afin de protéger la santé et le niveau de vie de la population.

Il arrive que, lorsque nous réclamons la réglementation des prix, quelqu'un soulève la question de la régie des salaires. On a répondu qu'il existe déjà une sorte de régie des salaires. C'est juste. Il ne faut pas oublier que les salaires d'un grand nombre d'ouvriers canadiens sont fixés par des contrats collectifs. Tout contrat collectif dure au moins un an. Pendant ce temps, les salaires sont fixés, bloqués, mais les prix montent d'un mois à l'autre, ce qui place nos ouvriers dans une situation intenable.

La Chambre des communes elle-même n'a-t-elle pas adopté une mesure de blocage des salaires l'automne dernier, alors qu'elle tentait de régler la grève des chemins de fer? Elle a adopté une loi établissant un maximum que l'arbitre du différend ne pouvait dépasser. C'est le Parlement qui a adopté cette mesure. Je m'y suis opposé, de même que tous les membres de notre groupe. Le bill 1 de la dernière session fixait un maximum de 7c. que ne pouvait dépasser l'arbitre en déterminant les salaires des cheminots. Il fixait